



58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Mr et Mme MICHEL et ANNIE PASQUET

16 RUE SAINT ARMEL

56100 LORIENT

02 97 87 01 29 06 23 72 88 81

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien Entretien VMI -> RAS

Le client déclare que :

Equipe : Quenlin

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 13/03/24.

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à LORIENT le 13/03/24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :

Signature du client :

Reçu chèque(s) N° Chèque Apucole 27400011

D'un montant de 110 €

fiche suivi entretien						
REF client : <u>94561721</u>						
date entretien	Technicien :	accès	prévoir	Type de filtre	Type de piles : teleo/sonde	pièces changées / observation divers
13/06/20	Teke	Teleco		Marchon	A-f.	/
24/04/21	//	//	//	//	//	Changement Géolux + Sonde
04/04/22	Coreq	//	//	Cassette	AB	/
14/04/23	Teke	//	//	K7 G4	//	Pose prise d'air toiture
13/03/24	Queah	//	//	K7 G4	//	

☒ VMA ou ☐ VPH

Δ les entretiens VPH peuvent être espacés de 12, 18 ou 24 mois maximum, selon l'état du filtre.

PS : bien remplir les feuilles de suivi de pièces Ventilafac et Eoltec si besoin

SAH